

Date de convocation :
26 mars 2025

Affiché le :
8 avril 2025

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 14
Votants : 22

Conseil d'administration Séance du 4 avril 2025

Délibération n°48-2025
Versement d'une subvention à l'Association des étudiants

Mme Virginie AVICE a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Mme Virginie AVICE, Mme Agnès DOLHEM, Mme Nathalie DONATIN, Mme Salomé HAAS, M. Efthimios KOUVATAS, Mme Maya LAVENU, Mme Agnès LELIEVRE, Mme Angélique LINGER, M. Thierry MACHEFERT, M. Eddy MANERLAX, Mme Myriam MECHITA, M. Maxence RIFFLET, M. Marc POTTIER, M. Pierre SCHMIT.

Ont donné procuration :

M. Lamri ADOUI à M. Thierry MACHEFERT, M. Jean-Benoît ALBERTINI à M. Marc POTTIER, M. Romain BAIL à Mme Nathalie DONATIN, Mme Julie BARENTON-GUILLAS à Mme Virginie AVICE, Mme Valérie CABUIL à Mme Agnès LELIEVRE, Mme Béatrice DIDIER à M. Pierre SCHMIT, Mme Charlotte FOUCHE ISHII à Mme Myriam MECHITA, Mme Catherine GENTILE à M. Efthimios KOUVATAS, M. Jean-Michel KNOP à M. Eddy MANERLAX, Mme Ghislaine RIBALTA à Mme Agnès DOLHEM.

Etaient excusés :

M. Lamri ADOUI, M. Jean-Benoît ALBERTINI, M. Romain BAIL, Mme Julie BARENTON-GUILLAS, Mme Nicole BELLIOU-DELACOUR, Mme Catherine BIHEL, Mme Valérie CABUIL, Mme Béatrice DIDIER, Mme Charlotte FOUCHE ISHII, Mme Catherine GENTILE, M. Dominique HEBERT, M. Antoine JEAN, M. Jean-Michel KNOP, M. Thomas LEBLOND, M. Didier PERRIER, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Emmanuel VASSAL.

Etaient invitées :

Mme Solène DEFFONTAINES, Mme Svetlana SVETLOVA.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2025 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'association « L'Association des étudiants de l'ésam Caen/Cherbourg » ;

-Vu le budget primitif 2025.

L'Association des étudiants de l'ésam Caen/Cherbourg organise divers services et actions tels que :

- la vente de matériaux à prix préférentiel correspondant au montant annuel fixé par le Conseil d'Administration ;
- la tenue d'une récupérathèque ;
- la préparation de repas sans denrées périssables à prix accessibles ;
- la mise en vente de travaux réalisés par des étudiants ;
- l'organisation d'événements au sein de l'école (expositions, ateliers, soirées, chantiers...) ;
- l'accompagnement dans le développement de projets étudiants ;
- l'organisation de cercles de paroles ;
- l'organisation d'assemblées générales pour que le « bien-être » étudiant soit porté par les étudiants ;
- l'entretien en permaculture des jardins de l'école

En 2025, les actions suivantes sont prioritairement prévues :

1. Pérennisation et augmentation des ateliers du mercredi
2. Achat de matériel pour pérenniser la cantine hebdomadaire des étudiant·es
3. Aide à la mise en place de certains projets des étudiants.

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration,

Décide de verser à « L'Association des étudiants de l'ésam Caen/Cherbourg » une subvention pour l'année 2025 d'un montant de 2 292,00€

Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2025

Donne délégation au Président pour signer l'ensemble des documents nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Le Président



Marc Pottier

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	21	0	0	1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 8 avril 2025.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20250408-Delib48-2025-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025